

Caen, le 18 décembre 2012

CTL du 18 décembre 2012 : Compte rendu

L’ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation des procès-verbaux des séances du 9 décembre 2011, du 6 janvier 2012 (matin) et du 7 juin 2012**
2. **Présentation du DUERP et du Programme Annuel de Prévention 2013**
3. **Le Tableau de Bord de Veille Sociale**
4. **La Révision des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels**
5. **Modification des horaires d’ouverture de la Trésorerie de Lisieux Intercom**
6. **Questions diverses**

La direction a annoncé en début de séance l'annulation de la fermeture de Bretteville sur Laize, suite à une décision du ministre en personne. C'est une bonne nouvelle pour le service public mais cette décision tardive et inattendue provoque un certain nombre de problèmes, pour les agents tout d'abord, qui devaient être déjà dans les cartons, et organisationnels ensuite, avec des corrections à apporter notamment dans l'application TOPAD. Les bases d'imposition migrent malgré tout de Falaise à Délivrande. Les services impactés par cette fermeture apprécieront eux aussi ce revirement.

1. **Approbation des procès-verbaux des séances du 9 décembre 2011, du 6 janvier 2012 (matin) et du 7 juin 2012**

Vote FO : Adoption

2. **Présentation du DUERP et du Programme Annuel de Prévention 2013**

Suite à une suspension de séance et à la demande des organisations syndicales ce point a été retiré de l'ordre du jour afin que le DUERP soit discuté en Comité Hygiène et Sécurité en premier lieu. La présentation est donc reportée à un CTL ultérieur.

3. **Le Tableau de Bord de Veille Sociale**

La DGFIP veut donner le sentiment qu'elle est attentive aux conditions de vie au travail. C'est pourquoi, elle a décidé de créer aux niveaux national et local un tableau de bord de veille sociale (TBVS).

Élaboré en partenariat avec l'institut de recherches économiques et sociales (IRES), le TBVS se compose d'indicateurs permettant d'évaluer les conditions de vie au travail dans un service ou un département. Il fournit à tous (responsables, agents, représentants du personnel) un constat objectif pour identifier des situations à risque et suivre leur évolution. Il permet aux responsables locaux de prendre les mesures appropriées.

Le TBVS reprend tout d'abord des données générales comme le nombre d'agents présents dans le service, le taux de couverture : effectif réel/effectif théorique... Ceci permet de contextualiser les indicateurs « socles » et optionnels qui le composent et favorise leur analyse.

Les indicateurs « socles » sont au nombre de 20. Ils sont répartis en trois catégories : santé, sécurité et conditions de vie au travail (nombre de jours de congés non pris...), relations professionnelles (nombre de réunions de services...) et sociales (nombre de jours de grève à revendication locale...).

La direction a fait une présentation de ce tableau pour le premier semestre 2012. **Les représentants FO-DGFIP** ont émis le souhait que sa présentation intervienne au plus près, soit en mars et en septembre de chaque année afin d'avoir une vision contemporaine des situations observées. Il s'agissait de la seconde présentation après l'examen en mars dernier du TBVS pour la période du second semestre 2011. **Les représentants FO-DGFIP** considèrent que ce dispositif aura le mérite de permettre un suivi des situations observées dans nos services et qui touchent les agents. Pour autant, ce tableau ne sera rien si aucune mesure n'est mise en place pour corriger ces situations. Dans la période actuelle, **les représentants FO-DGFIP** ne sont pas particulièrement optimistes quant aux gains que pourra apporter ce TBVS mais seront particulièrement vigilants et critiques sur les mesures nécessaires à mettre en œuvre. Ils ont donc largement

contribué à la longueur des débats lors de cette présentation qui permettait donc pour la première fois d'établir des comparaisons avec la période précédente.

Les représentants FO-DGFiP se sont étonnés tout d'abord du nombre d'agents en augmentation (1002 au lieu de 941,6) et ont souhaité que la direction s'explique sur ce point puisque, chacun le sait, les effectifs sont en baisse. La réponse donnée est que Les chiffres sont restitués par AGORA.

Commentaire : *il serait préférable d'avoir toujours les mêmes bases de comparaison et les restitutions AGORA mériteraient d'être vérifiées.*

De la même manière, **les représentants FO-DGFiP** se sont étonnés du taux d'encadrement en baisse, même si cette baisse est faible. Comment est-ce possible quand on supprime en masse des agents C et que l'on requalifie des emplois B et A. Les contours de l'encadrement. A et A+ devraient être précisés.

Les représentants FO-DGFiP ont relevé une augmentation de 13,8 % des congés maladie, et dans le même temps une baisse des arrêts inférieurs à 5 jours.

Commentaire : *C'est la conséquence pour FORCE OUVRIERE de l'instauration du jour de carence. Beaucoup de collègues prennent désormais des congés lorsqu'ils sont malades. Cela se révèle inquiétant car la perte de rémunération risque de retarder pour certains le recours à l'arrêt de travail et va engendrer des pathologies plus sévères. L'administration y perdra certainement beaucoup plus, car les arrêts de longue durée vont continuer à augmenter.*

Les représentants FO-DGFiP ont noté une forte augmentation des jours placés sur le Compte épargne temps en, soit + 6,55%. La bombe amorcée va bientôt exploser Ce sont l'équivalent de 3 agents de plus qui ne prendraient plus leurs congés.

Il est à noter qu'au cours du premier semestre 2012, un agent du département a fait une tentative de suicide. Même si les causalités sont souvent diverses, le climat actuel dans les services, n'est pas à sous-estimer. **Les représentants FO-DGFiP** transmettent à cet agent tout leur soutien.

4. La Révision des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels ;

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une présentation détaillée par la direction. Les nouvelles modalités de calcul des valeurs locatives des locaux professionnels, avec une date de référence fixée au 1er janvier 2013, serviront de base au calcul de la taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à partir de 2015. La valeur locative d'un local professionnel est dorénavant déterminée en fonction de l'état réel du marché locatif, et non plus sur la base de règles cadastrales établies en 1970, qui faisaient référence à un local-type.

L'actualisation annuelle des valeurs débutera à compter des impositions établies en 2016.

5. Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Lisieux Intercom ;

FORCE OUVRIERE a voté "**POUR**" cette modification.

Commentaire : c'est à chaque fois un nouveau recul du service public mais il faut comprendre la position des agents qui n'en peuvent plus. Et pourtant, il s'agit là d'un service comptable de 17 agents, preuve s'il en faut, que les difficultés sont présentes partout et pas seulement dans les petites unités de travail.

6. Questions diverses :

Les représentants FO-DGFiP avaient soulevé lors de la CAP "C" Filière Fiscale le problème d'un agent qui perdait son poste à Falaise, suite à la fermeture de Bretteville sur Laize et au transfert de l'assiette du SIP de Falaise au SIP de Caen Est. Après contact avec la direction générale, la direction a indiqué qu'au changement n'était possible. **Les représentants FO-DGFiP** déplorent qu'il ne soit pas possible de modifier pour l'agent alors que TOPAD, même hors délais peut l'être (*voir plus haut, l'annonce concernant Bretteville sur Laize*).

Les Ponts naturels seront mis à l'ordre du jour du prochain CT. Il y a seulement deux possibilités en 2013 (10 mai et 16 août) et les agents bénéficient toujours d'une journée d'absence exceptionnelle.

Les représentants FO-DGFiP en C.T.L.

**Bruno GILBERT - Françoise DIMICOLI - Géraldine TANQUEREL - Pierre VAUTIER
Frédéric GABRIELLE - Eric GRANDMOUGIN - Marie-Claire AUBRY - Nathalie BLANCHOT**

**Si ce compte-rendu suscite interrogations ou demandes de précisions,
ne pas hésiter à prendre contact**

par mail (fo.drifip4@dgifip.finances.gouv.fr) ou par Tél. au **02-31-38-34-61**.